



Note de présentation donnée avant l'inscription définitive d'un candidat à une action de formation professionnelle

(Informations précontractuelles)

Chers candidats,

Vous souhaitez réaliser une action de formation professionnelle avec notre organisme de formation, ce dont nous vous remercions.

Afin que vous puissiez disposer de toutes les informations nécessaires, préalablement à l'intervention de votre inscription définitive, si votre candidature était retenue, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le projet de contrat de formation professionnelle établi à titre d'information précontractuelle.

La communication de ce projet de contrat de formation professionnelle ne vaut pas engagement d'ISUPNAT, ni même engagement de votre part à ce stade. Il s'agit simplement de vous permettre de disposer d'une complète information, notamment sur les caractéristiques essentielles de la formation dispensée, la durée de vos engagements contractuels si vous poursuiviez votre inscription, le prix, et les modalités de règlement, ainsi que sur les modalités de déroulement de l'action de formation envisagée.

Ce n'est que dans l'hypothèse où votre candidature serait retenue, que nous vous demanderions, si vous souhaitez poursuivre votre inscription, de signer ce contrat, et de nous l'adresser en deux exemplaires, dans les conditions précisées ci-après.

En outre, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations complémentaires suivantes :

PRESENTATION ET REGLEMENTATION DE NOS ACTIVITES.

ISUPNAT est une Société par Actions Simplifiée (SAS) au Capital de 5 000,00 € (RCS : 502 999 360) qui gère organisme de formation spécialisé dans les domaines du bien-être et de la naturopathie. A ce titre, il est adhérent à la Fédération française des Ecoles de NATuropathie, La FENA, qui œuvre au plan national pour la promotion de la Naturopathie et des formations conduisant au métier de Naturopathe (<https://lafena.fr/>).

En qualité d'organisme de formation, ISUPNAT justifie d'une déclaration d'activité n°11 75 43854 75 délivrée par Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, et par délégation, par le Département de Contrôle de la Formation Professionnelle, situé à l'adresse suivante : DRIEETS ILE DE FRANCE, Département de Contrôle de la Formation Professionnelle, 19 rue Madeleine Vionnet – 93300 AUBERVILLIERS.

Cette déclaration d'activité de vaut pas agrément de l'Etat, mais autorise ISUPNAT à réaliser des actions de formation entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle, dans le respect de la réglementation découlant de la Sixième partie du Code du Travail.

ISUPNAT gère également un département d'activité spécialisé dans l'initiation aux différents enjeux de la naturopathie.

ASSURANCE

La responsabilité civile professionnelle d'ISUPNAT, à raison des fautes ou négligences qui pourraient être éventuellement commises, dans le cadre de l'exercice de ses activités, est garantie par une assurance souscrite auprès de la société ALLIANZ contrat de groupe MEDINAT dont les coordonnées sont les suivantes : ALLIANZ 87, rue de Richelieu 75002 Paris.

Le champ géographique de cette assurance est national.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix des actions de formation dispensées par ISUPNAT est rappelé dans le projet de contrat de formation professionnelle, que nous mettons à votre disposition en annexe de la présente. Ce prix est exprimé pour sa valeur Toutes Taxes Comprises (TTC) et inclut la TVA à 20%.

Il est fixé 12 250,00 € TTC pour la totalité du cursus de formation.

Le numéro de TVA intra-communautaire d'ISUPNAT est le suivant : FR35 502 999 360.

Le projet de contrat de formation professionnelle rappelle également les modalités de paiement mises en place.

Le montant de la formation est réglé comme suit : un premier paiement de 3 675 € vous sera demandé à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours si votre candidature était retenue, et que le contrat était conclu. Cet acompte pourra être effectué par virement (RIB joint) ou par chèque.

Le solde donnera lieu à un paiement mensuel échelonné, selon la formule choisie effectué par mise en place de prélèvements SEPA de la part d'ISUPNAT (13 mois, 18 mois ou 36 mois)

MODALITES DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS – MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Les éventuelles réclamations découlant de la réalisation des actions de formation professionnelle dispensées par notre organisme pourront, le cas échéant, être adressées par écrit à Monsieur Frédéric BOUKOBZA :

- par courrier électronique, à l'adresse : isupnatnaturopathie@gmail.com
- ou bien par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il conviendra de nous adresser au 23, rue Daubenton – 75005 PARIS.

Nous nous efforcerons d'accuser réception de toute réclamation qui nous serait soumise, le cas échéant, et d'y donner une suite, dans les meilleurs délais.

Nous souhaitons également rappeler que, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la Consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

A cet effet, nous avons conclu avec un médiateur de la consommation, référencé auprès de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation et de la Consommation (CECMC) une convention, vous permettant de faire appel directement à ses services – sous réserve de nous avoir saisi d'une réclamation préalable.

Les coordonnées de ce médiateur sont les suivantes :

- Raison sociale : Mediation-Net
- Adresse : 34 Rue des Epinettes, 75017 Paris
- Site internet : <https://www.mediation-net.com/>

MODALITES DE SELECTION DE VOTRE CANDIDATURE – MODALITES D'INSCRIPTION DEFINITIVE – DOCUMENTS A NOUS ADRESSER

Votre inscription définitive au sein de notre organisme n'interviendra qu'après une sélection de votre candidature. Elle sera actée par la conclusion du contrat de formation professionnelle, dans les conditions rappelées ci-après.

Afin de nous permettre de procéder à l'examen de votre candidature, nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser les documents suivants par mail sur isupinfo@yahoo.fr :

- Le test d'entrée en formation rempli par vos soins après la réunion de présentation,
- Un Curriculum vitae,
- Une lettre de motivation exposant votre futur projet professionnel,

Un retour vous sera fait sous une dizaine de jours.

Si votre candidature est retenue et afin de finaliser votre inscription du contrat de formation professionnelle, nous vous inviterons à nous faire parvenir, une fois le délai de rétractation de 14 jours écoulé, par courrier simple :

- **Une photo d'identité (afin de nous permettre de vous identifier parmi les stagiaires, et de faciliter votre suivi),**
- **1 carnet de timbres (afin de nous permettre de vous adresser par courrier les documents nécessaires à la poursuite de la réalisation de l'action de formation ainsi que les documents de fin de cursus),**
- **La photocopie de la carte d'identité (carte de séjour le cas échéant en cours de validité) (et ce, afin de nous permettre de nous assurer de votre identité),**
- **Un RIB (relevé d'identité bancaire) afin de mettre en place les prélèvements SEPA après l'expiration du délai de rétractation qui court à compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle**
- **Un chèque de 3 675 euros correspond à l'acompte de 30 % ou virement bancaire (RIB joint).**

Le contrat vous sera adressé par mail, il sera nécessaire de nous le renvoyer par retour de mail en :

- ✓ **Parafant toutes les pages,**
- ✓ **Datant et signant en indiquant en page 10 et 30 « lu et approuvé, bon pour acceptation »**

Vous recevrez, par retour de mail, les pages 10 et 30 signées de la part d'ISUPNAT.

- ✓ Dans l'hypothèse où votre candidature ne serait pas sélectionnée par ISUPNAT, nous vous restituerions votre photo d'identité, le carnet de timbres, la photocopie de votre pièce d'identité ainsi que votre RIB.

Dans le projet de contrat de formation professionnelle mis à votre disposition ci-joint, nous vous invitons à prendre notamment connaissance des informations suivantes :

- le délai de rétractation de 14 jours (à compter de la conclusion du contrat si votre candidature était retenue et que le contrat était conclu), et les modalités d'exercice de ce droit, que vous
- pouvez exercer si vous le souhaitez, en recourant au bulletin détachable mis à votre disposition ci-après, mais cette faculté n'est pas obligatoire,
- le prix de l'action de formation,
- les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée ou d'abandon de la formation.
- le programme de formation, détaillant son contenu,
- les objectifs de la formation,
- les formateurs avec la mention de leurs titres ou qualités,
- les modalités d'évaluation mises en œuvre, et de sanction de la formation.

Vous voudrez bien prendre également connaissance du règlement intérieur applicable aux stagiaires, également mis à votre disposition à l'annexe de la présente, et des horaires applicables à la formation.

Bonne lecture et restant à votre disposition pour toute information,

Frédéric Boukobza

Le Directeur



BULLETIN DETACHABLE PERMETTANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION
(dans le délai de 14 jours suivants la conclusion du contrat de formation professionnelle)

Je soussigné(e), (*)

Déclare, par la présente, ma volonté de me rétracter du contrat de formation professionnelle conclu le (**) avec **ISUPNAT**

Fait à, le

Signature

(*) Merci de renseigner votre identité

(**) Merci de préciser la date

Si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation, merci de nous adresser le présent bulletin signé par vos soins par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au 23, rue Daubenton – 75005 PARIS. Vous pouvez également exercer ce droit sur papier libre par courriel en l'adressant à : isupnatnaturopathie@gmail.com